



COMPTE-RENDU

RÉUNION PUBLIQUE – ASSOCIATIONS DE SAINT SIMON

LUNDI 12 JUIN 2023

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Date : 12 juin 2023

Lieu : Salle associative Saint-Simon - 10 Place de l'église Saint-Simon, 31100 Toulouse

Nombre de participants : entre 20 et 30 participants.

Modalités : Réunion en présentiel.

Intervenants par ordre de prise de parole :

- Michel Herbach, Président de l'association Saint-Simon Environnement.
- Laurent Guyon, Directeur Général des Services de Decoset.
- Karine Fragonas, Responsable Incinération & Energie de Decoset.
- Bernard Mellac, Directeur des Services Techniques de Decoset.

MODALITÉS DE LA RÉUNION

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central.
La réunion commence à 18h15 et se termine à 20h30.

LES OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- **Effectuer un rappel sur le processus de concertation**, faire le bilan de la concertation préalable et présenter la concertation continue.
- **Evoquer l'avenir de l'UVE Toulouse-Mirail**, en expliquant les décisions prises suite à la concertation préalable.
- **Présenter l'actualité de l'UVE Toulouse-Mirail et les travaux 2023-2024**, leur nature et le calendrier, avec une attention particulière portée sur l'impact des travaux sur le réseau de chaleur.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET PRÉSENTATION

1. Introduction

Michel Herbach prend la parole et lance la réunion. Il remercie les participants de leur présence et remercie Decoset d'être présent pour répondre aux questions des participants.

Michel Herbach : « *Nous avons invité l'équipe de Decoset à venir vous présenter le contexte, l'objet de cette concertation ainsi que ce à quoi l'on peut s'attendre suite à cette concertation.* »

Il rappelle les enjeux et les résultats de la concertation préalable.

Michel Herbach : « *Nous espérons que vous partagez notre position, une position qui soit meilleure pour le quartier. Je pense que l'intérêt pour Decoset et les politiques (i.e les élus) qui prennent des décisions c'est de prendre la mesure des attentes des habitants.* »



Il passe ensuite la parole à Laurent Guyon et remercie à nouveau Decoset et le public de leur présence.

2. Le processus de concertation

Laurent Guyon prend la parole et explique les modalités de concertation, il explique que Decoset a organisé des réunions publiques et a établi un dialogue de proximité en se rendant aux réunions d'associations de quartier. Il rappelle que Decoset est intervenu récemment lors de réunions d'associations de quartier, à Lafourquette et à Bellefontaine.

Il laisse les agents de Decoset, qui interviendront lors de la réunion, se présenter et présenter leurs services.

Karine Fragonas se présente et présente le service Incinération & Energie.

Bernard Mellac se présente à son tour et explique comment le service de Karine Fragonas s'intègre dans la Direction des Services Techniques.

Bernard Mellac : *« Cela fait très longtemps que je travaille dans le domaine des déchets, j'ai précédemment travaillé dans des départements plus ruraux. »*

Laurent Guyon présente ensuite Decoset.

Laurent Guyon : *« Decoset est un établissement public qui regroupe des structures intercommunales : La Métropole (i.e. de Toulouse) et les communautés de communes qui procèdent à la collecte. Une fois la collecte effectuée, elles nous remettent les déchets. »*

Il explique ensuite le schéma de traitement et de valorisation des déchets et le parcours de vie de ces derniers avant valorisation et traitement. Il précise que les déchets qui sont incinérés sont utilisés pour faire de la chaleur et présente brièvement les deux unités de valorisation énergétique.

Laurent Guyon : *« L'UVE de Toulouse produit essentiellement de la chaleur et résiduellement de l'électricité, alors que L'UVE de Bessières produit essentiellement de l'électricité et résiduellement de la chaleur, pour des serres à tomates notamment. »*

Il présente ensuite l'ensemble des infrastructures de Decoset.

Il présente ensuite la naissance du projet de concertation en présentant l'étude et les divers scénarios ayant émergés. Il explique comment nous sommes arrivés à saisir la CNDP pour finir en concertation.

Laurent Guyon : *« Comme on avait une usine vieillissante il s'est agi de se poser la question : « que va-t-on faire de cette usine ? » On a déposé un projet à la CNDP, qui a nommé deux garants, et qui nous a recommandé de piloter une concertation préalable, qui s'est déroulée au dernier trimestre de l'année 2022 »*

Participant.e : *« DSP ça veut dire que ce sont des contrats à but non lucratif ? »*

Laurent Guyon : *« Non ça veut dire que l'on peut exploiter l'infrastructure de plusieurs manières. La première façon d'organiser un service public, c'est d'avoir*



des agents en direct et de les rémunérer. La deuxième façon c'est de passer un marché public de prestation de services, mais nous restons responsables sur nos infrastructures. La troisième organisation c'est la DSP ou Délégation de Service Public, dans laquelle on transfère la responsabilité au délégataire à ses risques et périls. S'il y a un problème, c'est du ressort du délégataire. »

Participant.e : « Donc libre au délégataire de brûler les tonnes qu'il veut ? »

Laurent Guyon : « Dans la limite des capacités de l'usine et dans les limites de l'autorisation préfectorale. Et dans son activité, le Préfet limite la zone de chalandise du délégataire, actuellement dans les départements voisins jusqu'à 100km »

Participant.e : « Est-ce que vous exercez des contrôles pour vérifier que le tonnage n'est pas dépassé ? »

Laurent Guyon : « Nous exerçons des contrôles mais le délégataire est également tenu de présenter un rapport, que nous devons présenter en CCSP, qui est une commission où sont invitées les associations, et en CSS, qui est organisée par la préfecture et donc indépendante à Decoset. En plus de ça, ce rapport est soumis aux élus du Comité Syndical. Mais la DREAL, qui est un organisme d'état, contrôle également le respect des tonnages et le respect de tous ce qui sort de l'usine (i.e. les émissions) ».

Participant.e : « Est-ce que vous avez une idée de la rentabilité de la tonne en pourcentage ? Est-ce que ça ne vaudrait pas le coup de la réintégrer [l'usine] au service public ? »

Laurent Guyon : « Globalement sur ce type de contrat, la rentabilité qui est attendu pour les délégataires est comprise entre 5 et 6%. »

Participant.e : « Du coup ça vous coûte plus cher ? »

Laurent Guyon : « Alors ça c'était la première partie de la réponse, la deuxième partie c'est « pourquoi vous n'internalisez pas » ? Il y a en effet quelques unités qui sont en régie sur le territoire [français] mais c'est assez rare. Ce sont des unités qui demandent un niveau technologique avancé et ce sont des compétences que nous n'avons pas dans la fonction publique. »

Participant.e : « Il n'y a pas eu d'innovation depuis de nombreuses années ! »

Bernard Mellac : « Il y a des UVE qui sont gérées en régie, notamment à Lyon. Mais les groupes privés ont des retours d'expérience plus importants, du fait du plus grand nombre d'incinérateurs dont ils ont la gestion. »

Laurent Guyon : « Par ailleurs, dans une gestion en régie ou par marchés publics, s'il arrive un petit incident, ce sont des millions d'euros [qu'il faut engager]. En DSP, c'est un choix de ne pas avoir à assumer ces risques et ces coûts au niveau du service public. »

Participant.e : « Et les études non plus ? Vous n'avez pas la capacité de les faire sans passer par des cabinets externes ? »



Laurent Guyon : « À un moment, on est obligé d'être épaulé par des cabinets externe qui ont plus de recul pour nous aider. »

Participant.e : « On a vu un aspect assez large de la gestion. Nous en tant qu'habitants autour de l'usine, nous sommes plus préoccupés par les rejets de l'usine. J'ai lu que nous étions les champions en rejet de Nox. Nous sommes dans un environnement où il y a beaucoup d'habitations et même une école. Moi personnellement, je suis très préoccupé par les rejets de l'usine. »

Participant.e : « Dans les histoires de délégations, qui est le porteur de la responsabilité de la santé publique ? »

Laurent Guyon : « C'est le délégataire qui doit mettre en œuvre le nécessaire pour que les normes soient respectées. »

Participant.e : « Mais comment fait le Préfet pour les normes ? »

Laurent Guyon : « Le Préfet c'est l'État. Donc il a plein d'outils et de services à sa disposition pour contrôler le strict respect des normes. »

Participant.e : « Mais comment on les trouve ces résultats ? »

Laurent Guyon : « L'organisation indépendante qui fait les contrôles, ATMO, publie ses contrôles sur son site internet. »

Participant.e : « Vous parlez des contrôles, mais comment on est arrivé à ce niveau de pollution aujourd'hui ? »

Laurent Guyon : « On arrive à un niveau qui est normal. Premier élément, à remettre dans une perspective historique : Il y a quelques années, au début des années 2000, les rejets de NOX étaient à 400 mg/Nm³. À cette époque : zéro problème sanitaire. Ces éléments ont été passés à 200 mg/Nm³, c'est à la fois une norme française et une norme européenne. Mais il faut impérativement baisser la norme pour le 3 décembre 2023 et passer de 200 mg/Nm³ à 150 mg/Nm³ et pour ça on va investir. Sauf que ce qui est demandé dans les nouveaux projets de construction ou de rénovation va bien au-delà de 150 mg/Nm³. Donc nous apparaissions comme l'usine la plus polluante de France sur le paramètre des NOX car toutes les autres unités ont été rénovées et nous pas encore rénové la nôtre car nous avons choisi de concerter avant de faire des modifications importantes sur cet équipement »

3. L'avenir de l'UVE Toulouse-Mirail

Participant.e : « L'expérience de la DSP, on sait très bien à quoi ça correspond ! La responsabilité avec la DSP se dilue, j'étais au cœur d'AZF, à force d'avoir des sous-traitants, en terme de responsabilité ! Vous avez un discours tout à fait policé ! Vous êtes en train de nous vendre un produit, comme quoi on descend dans les normes. Donc quelque part, pourquoi on est là ?! Pourquoi on s'inquiète ?! On est au milieu, il n'y a aucun problème, c'est formidable ! La mairie de Toulouse qui se moque de pas mal de choses sur Saint-Simon, creuse des tuyaux qui vont à l'autre bout de Toulouse pour alimenter des gens qu'on ne connaît pas ! C'est formidable ! Personne ne s'est posé la question de savoir pourquoi les habitants



de Saint-Simon ne bénéficient de rien ! Il faudra prendre le temps de dire aux gens de Saint-Simon pourquoi ils paient des impôts ! »

Laurent Guyon : « Toute l'inquiétude, elle est légitime et entendue. Ces systèmes-là sont extrêmement complexes. Nous, notre sujet, c'est de venir vous apporter des réponses, vous dire que sur ces sujets-là il y a encore du dialogue. En revanche, il y a des sujets qui sont clos. Et dans ces sujets qui sont clos il y a le sujet de la reconstruction, parce que c'est mieux que la rénovation. »

Participant.e : « Mais pourquoi pas ailleurs ? »

Laurent Guyon : « Dans le cadre de l'enquête publique, la question de la localisation devra être traitée. Il s'agit d'une obligation réglementaire. Il est prévu de lancer une étude par un cabinet indépendant pour factueliser l'identification des lieux potentiels répondant aux attentes. »

Laurent Guyon rappelle ensuite comment nous en sommes venu à prendre la décision de la reconstruction.

Laurent Guyon : « La mobilisation des associations, la qualité des réunions, ont fait que les élus ont modifié leur avis initial dans la prise de décision. Votre participation va permettre de nourrir les décisions des élus. On passe de 330 000 à 240 000 tonnes. Ce dimensionnement correspond à une décision prise à l'issue de la concertation préalable. Même si chacun est bien évidemment libre de s'exprimer sur ce sujet, il ne fait pas partie des points qui restent soumis à la concertation continue. En revanche, Decoset a entendu que la question de la localisation est importante. Nous aurions pu laisser le délégataire proposer 3 terrains dans le cadre de l'enquête publique et prouver quel terrain est le meilleur. Mais au regard de ce que l'on a entendu sur le sujet de la localisation, Decoset va désigner un cabinet pour faire une étude sur les terrains. Et ce l'on souhaite vous associer à la conduite de cette étude indépendante. »

Participant.e : « Ce qui est inquiétant c'est que vous avez présenté une liste de lieux et aucun ne convenait. »

Laurent Guyon : « Techniquement, les critères à respecter pour qu'un terrain puisse convenir sont nombreux et très contraignants. Rares sont les terrains réussissant à remplir tous les critères et être en capacité d'accueillir une installation de ce type. Si vous me demandez mon avis personnel, compte tenu des contraintes techniques et réglementaires, nous aurons du mal à trouver un autre lieu mais nous devons essayer et se donner toutes les chances. Par ailleurs, nous avons entendu votre souhait d'être associé et de participer à l'examen des différents sites. C'est pourquoi on va construire un cahier des charges et mandater un cabinet indépendant. »

Participant.e : « À quoi ça sert de payer un cabinet si on la garde ici [l'usine] ?! »

Laurent Guyon : « Cette étude est pour répondre aux attentes et demandes de la population. On ne peut pas dire à la fois que Decoset a déjà choisi le site, que les jeux sont faits, que les décisions sont prises et se demander à quoi sert une étude permettant de factueliser les informations et d'associer le public. En tout état de cause, cette usine, elle sera nécessairement en milieu urbain. Donc si ce n'est pas



ici, elle sera ailleurs, mais en milieu urbain. Elle sera en milieu urbain, parce que c'est l'intérêt général. Et l'intérêt général c'est le circuit court. Les déchets doivent être traités là où ils sont produits. La majorité des déchets sont produits en ville donc le traitement doit se faire en ville. 85% des déchets sont produits et collectés dans l'aire urbaine de Toulouse Métropole, donc l'usine doit être construite dans l'aire urbaine de Toulouse Métropole. 80% des déchets sont produits à Toulouse, donc l'usine qui les traite doit être construite à Toulouse. »

Participant.e : *« Vous avez dit que le contrat avec Véolia est à la tonne. Donc Véolia a tout intérêt d'incinérer beaucoup de tonnes. Est-ce que le nouveau contrat prévoit que le délégataire doive prendre en compte la réduction des déchets ? »*

Laurent Guyon : *« L'usine, elle est prévue pour 240 000 tonnes. Ce dimensionnement a bien intégré la diminution attendue de la production des déchets. Pour autant, compte tenu des investissements réalisés, une UVE dimensionnée pour 240.000 tonnes valorisera 240.000 tonnes. En ce qui concerne la réduction à la source, ce n'est pas qu'aux individus de faire les efforts. Les collectivités doivent accompagner le changement des pratiques mais elles doivent aussi être exemplaires. Les entreprises et industriels doivent adapter leurs produits. L'effort doit être collectif et partagé.»*

Participant.e : *« Il y a quelque chose qui ressemble à un dogme, qui est de traiter les déchets au plus près. Cette décision qui la porte ? »*

Laurent Guyon : *« C'est un principe de l'économie circulaire. C'est en vertu de ce principe que les déchets du SMTD 65 aujourd'hui traités à Toulouse n'ont pas été intégrés dans le dimensionnement de l'UVE. Ce principe est porté par l'Etat, les régions, les collectivités mais aussi les experts comme l'ORDECO. Comme aujourd'hui, la connaissance scientifique et les autorités sanitaires françaises, disent qu'à ce niveau de rejet, il n'y a pas de conséquence sur la santé, la valorisation en circuit court est la solution environnementalement et économiquement la plus pertinente. »*

Bernard Mellac prend la parole et explique la différence entre une étude épidémiologique et des études ponctuelles.

Bernard Mellac : *« Les études épidémiologiques sont faites avec beaucoup de moyens, si les autorités identifient un danger d'un point de vue sanitaire. Aujourd'hui ce n'est pas le cas et au regard du niveau de rejet et des études précédentes, les autorités sanitaires préfèrent centrer leurs études épidémiologiques sur d'autres sujets. Mais cela n'empêche pas de faire des études ponctuelles. »*

Michel Herbach demande au public s'il préfère continuer sur le débat ou passer à la présentation. Le public se prononce en la faveur de la présentation.

Un grand nombre de points ayant été évoqué, et compte tenu de l'heure, Laurent Guyon passe ensuite directement à la troisième partie de la présentation au sujet des travaux qui débiteront à l'été 2023.

4. L'actualité de l'UVE Toulouse-Mirail

Karine Fragonas prend la parole pour présenter les objectifs des travaux et les parties prenantes.

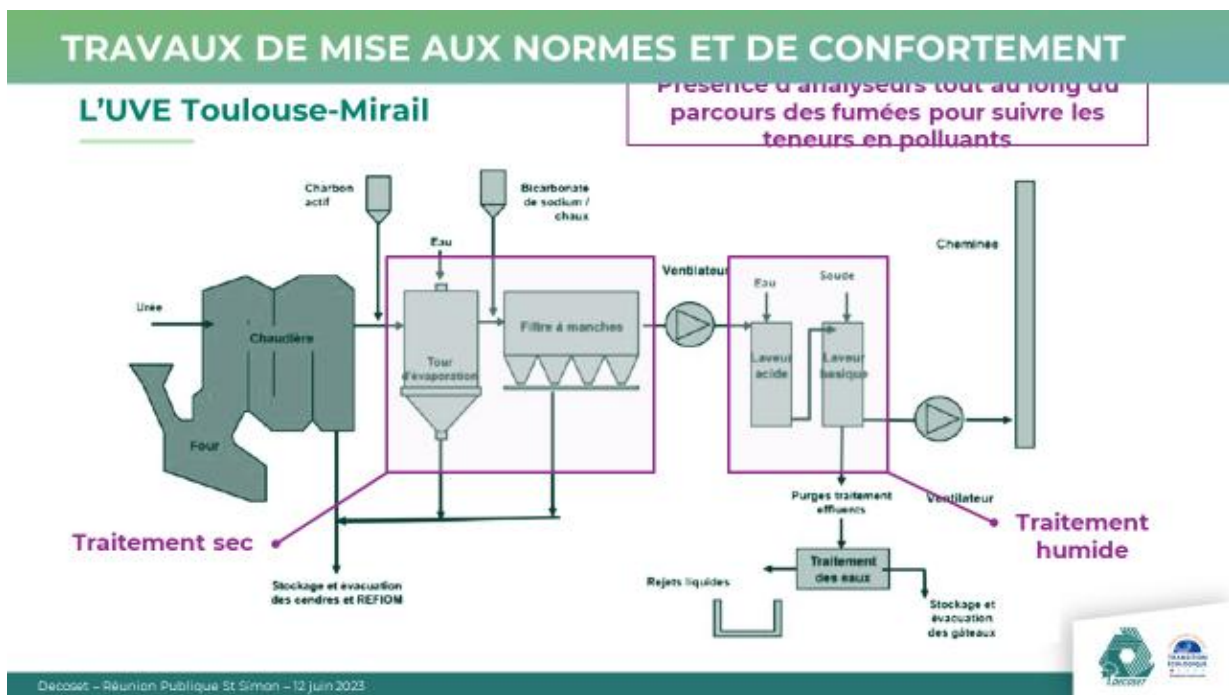
Karine Fragonas : « *Tous les sites européens sont soumis aux mêmes obligations, pour toutes les industries en Europe.* »

Elle explique le fonctionnement du principe de « Meilleures Techniques Disponibles » ainsi que les deux critères qui régissent les normes : le seuil environnemental et sanitaire et les meilleures techniques disponibles.

Elle explique ensuite comment les niveaux des seuils ont été abaissés.

Elle précise que les travaux ont été pensés avec les services de Toulouse Métropole en charge de la collecte des ordures ménagères pour gérer le détournement de déchets.

Karine présente ensuite le synoptique du fonctionnement de l'usine.



Diapositive de présentation de l'usine.

Karine Fragonas : « *Une grande partie de l'usine, ce sont le traitement des fumées et les rejets.* »

Karine présente ensuite la liste des travaux à venir.



TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE CONFORTEMENT

Liste des travaux 2023/2024

Mise aux normes du traitement des fumées et rénovation partielle*	Été 2023 – Été 2024
Renouvellement du parc des analyseurs	Été 2023
Rénovation du contrôle commande et des infrastructures électriques	Été 2023 - Fin 2024
Abattement des poussières au niveau de la plateforme de mâchefers	2023

En parallèle, modernisation et sécurisation des accès à l'usine en prévision des travaux :

- Rénovation et sécurisation du quai de déchargement – en cours d'étude | 2024
- Rénovation du four 4 – en cours d'étude | 2024
- Rénovation d'équipements thermiques* – en cours d'étude | 2024

*Attention particulière donnée à la diminution des nuisances acoustiques

Decoset – Réunion Publique St Simon – 12 juin 2023



Diapositive de présentation des futurs travaux.

Karine Fragonas : « On a l'obligation d'améliorer le traitement des poussières et l'objectif est d'abattre ces poussières le plus possible. »

Elle fait ensuite un focus sur le traitement des fumées et les objectifs de diminution des rejets.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE CONFORTEMENT

Mise aux normes du traitement des fumées et rénovation partielle

Été 2023 – Été 2024

Objectif : Diminution des rejets

Rejets	Réglementation actuelle	Exigences des MTD 2023	Diminution
NOx	200 mg/Nm ³	150 mg/Nm ³	- 25%
NH3	30 mg/Nm ³	10 mg/Nm ³	- 66,67%
SO2	50 mg/Nm ³	40 mg/Nm ³	- 20%
HCl	10 mg/Nm ³	8 mg/Nm ³	- 20%
Poussières	10 mg/Nm ³	5 mg/Nm ³	- 50%
Mercure	0,05 mg/Nm ³	0,02 mg/Nm ³	- 60%
Dioxines	0,1 ng/Nm ³	< 0,08 ng/Nm ³	- 20%

Périmètre

- Équipements composant **le traitement des fumées** (tour de refroidissement, filtres à manches, cheminées).
- Rénovation du transport des REFIOMs** (Résidus d'Épuration des fumées).

Avantages

- Économie d'eau (- 66 % soit 230 000 m³).
- Atténuation/disparition du panache.
- Traitement dioxine très performant (0,06 ng/Nm³ > - 40 %).
- NOx : 150 mg/Nm³ (120mg/Nm³ envisageable).
- Des investissements évités.
- Diminution du bruit suite à l'arrêt complet du traitement humide et la pose d'un silencieux.

Entreprise : Area Impianti –
Budget 19M €

Decoset – Réunion Publique St Simon – 12 juin 2023



Diapositive de présentation des diminutions des rejets.



Participant.e : « Et on va faire quoi pour 19 millions [d'euros] ? »

Karine Fragonas : « Pour 19 millions [d'euros], nous allons supprimer le traitement humide, c'est-à-dire ce qui permet de laver les fumées, avec notamment la mise en place de catalyseurs. Et ça va se traduire comment ? Vous ne verrez plus le panache. Ce nouveau traitement permettra en outre de baisser la consommation d'eau »

Elle présente ensuite le renouvellement du parc des analyseurs.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE CONFORTEMENT

Renouvellement du parc des analyseurs
Été 2023

Remplacement des 8 analyseurs des poussières

Remplacement des analyseurs multi-gaz aval

2 containers pour abriter les nouveaux matériels d'analyses

Périmètre

- Remplacement d'environ **70% des équipements actuels** (31 équipements/46).
- **Ajout d'équipements de mesure en continu du mercure** (imposé par la récente réglementation - anciennement mesuré 2 fois par an).

Entreprise : Envea
Budget 2,2M €

Decoset - Réunion Publique St Simon - 12 juin 2023

Diapositive de présentation du renouvellement du parc des analyseurs.

Elle précise que des capteurs supplémentaires vont être installés autour de l'usine en plus des deux capteurs existants et explique que Decoset va travailler avec ATMO sur la modélisation de la retombée du panache.

Elle fait une pause dans sa présentation pour expliquer comment sont faites les analyses. Elle précise que les fours peuvent être arrêtés en cas de dépassement des seuils.

Laurent Guyon : « Ce qu'il faut savoir, c'est que les deux modalités d'analyses sont faites de manière indépendante et les résultats sont disponibles pour les deux types d'analyses. »

Laurent Guyon précise également que des analyses auront lieu pendant l'arrêt de l'usine pour comparer les résultats avec les périodes d'activité de l'usine.

Karine Fragonas fait la transition avec le planning des travaux et présente les temps forts du calendrier.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE CONFORTEMENT

Planning des arrêts

Arrêt commun	août-23 du 21	sept-23 au 21	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24 au 5/01 du 21	févr-24	mars-24	avr-24 au 24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24 au 13 au 16
L2													
L1													
L3													
L4													

Planning des travaux conditionné par :

- **Délais de réalisation des études et d'approvisionnement de matériel** pour les travaux de mise en conformité du traitement des fumées (prioritaire).
- **Arrêts plus longs que prévus** compte tenu de la solution technique plus performante.
- **Volonté d'éviter des détournements importants** de déchets (transport et impacts financiers).
- **Nécessité d'impacter le moins possible le réseau de chaleur.**

Diapositive de présentation du planning des travaux.

Elle termine par la présentation des différents impacts liés aux travaux.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE CONFORTEMENT

Gestion des déchets



Traitement des déchets réduit en 2023/2024 :

- 2023 : 240 000 tonnes incinérées (-15 %)
- 2024 : 220 000 tonnes incinérées (-22 %)

Gestion de la chaleur

Une priorité : Continuité de la distribution d'eau chaude sanitaire et de chauffage.

- Mise en place de **chaufferies mobiles** le long du réseau, dont une sur le site de l'usine pour les quartiers Mirail – Bellefontaine qui prendra le relais dans les périodes de baisse de charge de l'usine.



Diapositive de présentation des impacts des travaux sur la gestion des déchets.

Laurent Guyon reprend la parole en précisant que l'usine a été dimensionnée en fonction des besoins en déchets et non par rapport au réseau de chaleur.



Laurent Guyon : « Si l'usine avait été dimensionnée en fonction du réseau de chaleur, sa capacité serait de l'ordre de 285 ou 300 tonnes, voire 350 000 tonnes. »

Participant.e : « Est-ce que la chaleur est vendue ? »

Laurent Guyon : « Oui, aujourd'hui c'est la ville de Toulouse qui la revend. »

Participant.e : « Pourrait-on obtenir les chiffres des émissions pendant le Covid ? »

Laurent Guyon : « Nous allons nous rapprocher d'ATMO. »

Participant.e : « D'où vient l'eau des lavages, 200 000m³ par an, et comment est-elle rejetée ? Est-elle recyclée ? »

Karine Fragonas : « Sur le lavage des fumées, c'est de l'eau du Canal de Saint Martory [qui est utilisée], c'est de l'eau brut. Nous avons aussi de l'eau de ville qui est utilisée pour produire de la vapeur. Elle est utilisée par notre chaudière pour faire de la vapeur, qui fait soit de l'électricité, soit chauffe le réseau. Pour le lavement, les eaux ne sont pas rejetées comme ça, on fait un traitement des eaux au moyen d'une station d'épuration sur site et le rejet doit être d'une certaine qualité. »

Certain.e.s participant.e.s interviennent en désordre pour s'insurger face à l'importance du dimensionnement. Laurent Guyon reprend la parole pour donner des précisions sur les scénarios du dimensionnement.

Laurent Guyon : « Il faut que l'on ait les moyens de traiter nos déchets sur notre territoire. »

Participant.e.s : « Depuis le début de la réunion on parle d'enfouissement et d'incinération, mais qu'en est-il du recyclage et la mise en œuvre de structures de recyclage sur la Métropole [de Toulouse] ? »

Laurent Guyon : « Il y a mieux que le recyclage et c'est ce sur quoi on travaille : c'est la prévention, la réduction à la source. Néanmoins, on recycle 55 000 tonnes aujourd'hui et au regard des besoins futurs, on va construire un nouveau centre de tri à Bessières qui fera 67000 tonnes. Les dimensions réduction à la source, valorisation organique et tri avec valorisation matière sont donc des axes de travail et des priorités avant incinération. Dans la hiérarchie des modes de traitement qui est une règle à la fois européenne et nationale, la valorisation énergétique arrive en avant dernier après les autres valorisations. C'est comme ça que sont construites les priorités de Decoset. »

De nombreuses voix s'élèvent dans le public pour se plaindre de l'absence des élus à chaque réunion. Il est rappelé que le président de Decoset, 1^{er} vice président de Toulouse Métropole et en charge de la gestion des déchets de Toulouse Métropole et de l'économie circulaire a été présent à toutes les réunions publiques et ateliers. Des élus des EPCI membres étaient aussi présents. Le président de la communauté de communes du grand ouest toulousain, maire de Plaisance du Touch qui ne siège pas à Decoset a souhaité participer et venir faire part de son expérience dans la mise en place de la TEOM incitative. Les élus s'impliquent même si la relation et la coordination entre Decoset et les EPCI membres doivent être approfondies.



Michel Herbach reprend la parole et propose de clôturer la réunion compte tenu de l'heure.

Michel Herbach : « *Je vous propose de poser une dernière question, si vous en avez, car il est bientôt 20h30 et l'on doit libérer la salle à 20h30.* »

Devant l'absence de question supplémentaire, Michel Herbach met fin à la réunion.

LEXIQUE

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CSS : Commission de Suivi de Site

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSP : Délégation de Service Public

SETMI : Société d'Exploitation Thermique du Mirail, filiale de Veolia

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

MTD : Meilleures Techniques Disponibles.

TM : Toulouse Métropole.

BOM : Bennes d'Ordures Ménagères.

Coriance : Déléataire de service public en charge de l'exploitation du réseau de chaleur.

ATMO : Association qui fédère le réseau national des Associations de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Nox : Oxydes d'azote.

Nm3 : Normo mètre cube, unité de mesure de la quantité de gaz (ici utilisée pour mesurer la quantité d'oxydes d'azote).